

Compte-rendu du Conseil du 22 février 2019

Etaient présents : Mme Lise FAGOT - M. Marcel BOUCHE - M. Gérard NOWACZYK - M. Bruno LURION - Mme Marie-Christine BERNARD — Mme Evelyne MAIRE - M. Guy HENRY

Excusé ayant donné pouvoir : M. Stéphane VIOLANT (pouvoir à M. Jean-Michel Mexique)

Absente excusée : Mme Evelyne WARIN.

Absent : M. Guy HENRY

Madame Marie-Christine BERNARD a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

• **Travaux de réfection du mur de la cour**

Après avoir pris connaissance de plusieurs propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'entreprise Lionel DUPAYS d'un montant de 1 260€ HT, soit 1512€ TTC, relatif à des travaux de réfection du mur de la cour de l'école.

Les crédits sont ouverts en section d'investissement du budget général.

• **Renouvellement bail de chasse**

Le bail de chasse arrive à échéance le 1^{er} juillet 2019. Plusieurs courriers ont été adressés à la Mairie.

Le Conseil Municipal sollicite l'avis de l'administrateur de la Fédération de chasse 54, pour des informations complémentaires sur le mode de renouvellement du bail (amiable ou adjudication).

• **Maintenance des radars pédagogiques**

La Société IMS services propose de réaliser la maintenance des radars pédagogiques.

La prestation annuelle s'élève à 300€HT, la 1^{ère} année est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat de maintenance avec la Société IMS services.

• **Participation financière au SIVOM**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à payer la participation financière de la Commune au SIVOM.

- **Problème d'eau chez Jean-Renaud Marchal**

Le Conseil Municipal a décidé de faire intervenir un technicien pour régler le problème.

- **Travaux de réfection du pont de la Barre**

Le pont de la Barre, situé sur le territoire de Glonville mais emprunté à 99% par les habitants de Fontenoy, s'effondre.

L'entreprise Daniel Maire a établi un devis pour un montant de 17 334.37 HT soit 20 801.24€TTC. Le Conseil Municipal souhaite demander une participation financière à la Commune de Fontenoy.

- **Achat défibrillateur**

L'installation d'un défibrillateur sera obligatoire à la salle des fêtes à compter de janvier 2021.

La Communauté de Communes envisage un groupement d'achats.

Le Conseil Municipal est intéressé par cette proposition.

- **Maîtrise d'œuvre ONF pour travaux d'exploitation dans les parcelles 19, 25, 28, 29 et 30.**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'ONF d'un montant de 4 279.74€HT soit 5 135.68€TTC, correspondant à l'assistance technique pour les travaux d'exploitation dans les parcelles 19, 25, 28, 29 et 30.

- **Questions diverses**

Un filtre et un stabilisateur ont été posés à la station de pompage.

Le Conseil Municipal envisage de réaménager le terrain de pétanque en bois.

La CCTLB projette de mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques dans toutes les Communes.